

INSEE
PICARDIE

Analyses

n°26 - 2008



L'économie sociale : près d'un emploi salarié sur dix en Picardie

Avec près de 5 000 établissements employeurs et 56 000 salariés en 2005, l'économie sociale est une force importante du paysage économique picard.

Elle représente 10 % des établissements employeurs de notre région et concerne près d'un salarié sur dix.

Les trois quarts de ces établissements et de ces emplois sont issus du monde associatif, par ailleurs fortement ancré dans les secteurs du social et de l'éducation.

Quant aux coopératives et aux mutuelles, minoritaires en nombre, elles pèsent malgré tout dans le secteur des activités financières où elles regroupent près d'un emploi sur deux.

Caractérisée par une majorité de postes occupés par des femmes, par un travail à temps partiel assez répandu, ainsi que par des salaires légèrement moins élevés que dans le reste de l'économie régionale, l'économie sociale offre une réponse spécifique aux besoins de l'économie picarde.

Loïc AVISSE
Cres Picardie

Marc BOUSCASSE
Insee Picardie

En marge du secteur privé concurrentiel et du secteur public, l'économie sociale constitue une troisième sphère de l'activité économique qui recouvre des activités très différentes. Chacun d'entre nous est déjà entré en contact avec cette notion : adhésion à une association, souscription à une assurance basée sur un système de mutualisation ou placement dans une banque coopérative... Ainsi, des entités aussi diverses que les coopératives agricoles ou de production, les mutuelles de santé ou d'assurance, les associations culturelles ou sportives... cohabitent dans ce secteur de l'économie. Ces structures sont singulières dans la mesure où elles partagent un ensemble de valeurs éthiques communes fortes : la liberté d'adhésion, la gestion démocratique avec le principe "une personne, une voix", la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, la solidarité, la non-redistribution individuelle des profits et l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics.

Le secteur de l'économie sociale associe à la fois la modernité et l'innovation, tout en participant activement à l'attractivité des territoires. De grandes innovations issues de l'économie sociale font aujourd'hui partie de notre vie quotidienne : l'aide à domicile, la prise en charge des handicapés, le tiers-payant en assurance automobile, les prêts bancaires à taux variables, la création de la Sécurité Sociale via les sociétés de secours mutuels, en sont quelques exemples.

En 2005, près de 56 000 salariés et 5 000 établissements employeurs relèvent de l'économie sociale en Picardie. Ces établissements représentent 9,6 % de l'ensemble des établissements picards, soit une proportion légèrement inférieure à la moyenne nationale (de l'ordre de 10 %). Au-delà de ses salariés, l'économie sociale mobilise également environ 300 000 bénévoles réguliers ou occasionnels en 2002 pour la région picarde¹.

L'économie sociale est surtout présente dans les services principalement marchands (commerce, transports, activités immobilières et financières, services aux entreprises et aux particuliers) et dans les services administrés (éducation, santé, action sociale et administration) : elle représente, pour ces secteurs, près d'un établissement

¹Source : « La France bénévole » 2007. Auteurs : Cerphi et France Bénévolat

Près des 3/4 des emplois dans les associations

Répartition des établissements et des emplois de l'économie sociale en 2005

Famille	Établissements employeurs au 31 décembre 2005		Salariés au 31 décembre 2005	
	Nombre	Part en %	Effectifs en milliers	Part en %
Coopératives	626	12,6	10 946	19,5
Coopératives agricoles	208	4,2	6 313	11,2
Coopératives de crédit	327	6,6	3 405	6,1
Coopératives de production	30	0,6	591	1,1
Autres coopératives	61	1,2	637	1,1
Mutuelles	135	2,7	2 048	3,6
Organismes régis par le Code de la mutualité	83	1,7	891	1,6
Organismes régis par le Code des assurances	52	1,1	1 157	2,1
Associations	4 182	84,1	41 366	73,5
Social	824	16,6	20 177	35,9
Éducation	420	8,5	8 629	15,3
Santé	108	2,2	2 302	4,1
Sport	1 007	20,3	1 421	2,5
Culture et loisirs	508	10,2	1 186	2,1
Hébergement et restauration	75	1,5	484	0,9
Transports	51	1,0	161	0,3
Services aux entreprises	208	4,2	2 569	4,6
Autres secteurs	38	0,8	323	0,6
Non classé	943	19,0	4 114	7,3
Fondations	30	0,6	1 904	3,4
Ensemble établissements économie sociale	4 973	100,0	56 264	100,0

Sources : Insee, Clap 2005 - MSA 2005

employeur sur deux. A contrario, l'économie sociale est faiblement représentée dans l'industrie et la construction ce qui pose la question de l'ouverture de ces secteurs à de nouvelles formes d'entrepreneuriat (et notamment au travers des coopératives de production).

► Les associations : les 3/4 des emplois de l'économie sociale

Les associations de l'économie sociale relèvent de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui les définit comme "convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices".

Les associations occupent une place prédominante dans l'économie sociale : avec 4 182 établissements employeurs, elles représentent 84 % des établissements et 73,5 % des salariés de l'économie sociale. L'économie sociale en Picardie, par rapport à la moyenne nationale, témoigne d'une forte présence dans les associations sportives (+4,4 points), dans les coopératives agricoles (+2,3 points), dans l'aide aux personnes handicapées (+1 point), dans les services aux entreprises et dans la santé.

Les associations, pourvoyeuses d'un grand nombre d'emplois, aident à répondre aux besoins locaux. Leur champ d'activité est très étendu :

- Le secteur social constitue un domaine important en termes d'emploi pour les associations. Il concerne 824 établissements employeurs qui ont proposé plus de 20 000 emplois en 2005, soit plus d'un salarié de l'économie sociale sur trois et près d'un salarié d'une association sur deux. On retrouve entre autres dans ce secteur les aides à domicile, les ateliers protégés, les foyers d'accueil pour handicapés, pour personnes âgées, pour enfants... L'émergence de nouveaux besoins sociaux, notamment l'accueil et l'aide aux personnes âgées, handicapées et en difficulté sociale a privilégié le développement des associations dans ce secteur.

- Le secteur de l'éducation compte 420 établissements employeurs et représente 15 % des emplois de l'économie sociale en 2005. Les associations de ce secteur recouvrent essentiellement des établissements privés liés à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Toutefois, des établissements pour la formation des adultes et pour la formation continue ainsi que des écoles de conduite et des aéroclubs sont également inclus dans ce secteur.

- Le secteur des services aux entreprises vient en troisième position pour le nombre d'emplois dans les associations, après le domaine du social et de l'éducation, avec 5 % des salariés de l'économie sociale. Il dénombre 208 établissements employeurs et parmi eux, des associations louant du matériel agricole, donnant des conseils en système informatique, réalisant des activités de nettoyage, organisant des foires et des salons...

Les cinq plus grandes associations picardes de l'économie sociale

Raison sociale	Nombre de salariés
Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (Oise)	1 029
Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (Somme)	1 016
Le clos du nid (Oise)	880
Aide et Soins à Domicile Aux Personnes Agées (Oise)	875
Association départementale des Centres Sociaux de l'Oise	613

Source : Insee, Clap 2005

- Le secteur de la santé est également générateur d'emplois dans l'économie sociale. Il regroupe en effet 108 établissements et 4 % des emplois. On y identifie les activités hospitalières et des auxiliaires médicaux, les pratiques médicales et dentaires, les ambulances, les centres de collecte et de banques d'organes...

- Le secteur du sport rassemble un nombre conséquent d'associations (1 007 établissements employeurs, soit environ une association sur quatre). Néanmoins, elles sont fréquemment constituées en petites structures. Elles emploient peu de salariés et restent un secteur fortement porté par des bénévoles.

- Le secteur de la culture et des loisirs se compose de 508 établissements employeurs représentant 2 % des emplois de l'économie sociale. Ces emplois concernent des compagnies de théâtre, la gestion de salle de spectacle, la gestion du patrimoine culturel et naturel, la gestion de bibliothèques, des activités de radio mais aussi des associations de productions de films pour la télévision...

- Les autres secteurs regroupent toutes les associations ne correspondant à aucune des catégories décrites ci-dessus et les "non classés" - les Maisons de Jeunes et de la Culture, les Familles Rurales, les Missions Locales, les Comités des Fêtes,... - représentent un cinquième des établissements employeurs et moins d'un dixième des emplois salariés.

► Les coopératives : un emploi salarié sur cinq de l'économie sociale

Les coopératives sont "des groupements de personnes partageant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Elles sont gérées par leurs membres, sur la base de l'égalité des droits et obligations". Les bénéfices éventuels sont partagés en fonction de la contribution du coopérateur à la réalisation du résultat. Une part du bénéfice reste indéfiniment acquise à la coopération de manière à envisager l'avenir sereinement.

Les coopératives concernent en Picardie 12,6 % des établissements employeurs et sont au nombre de 626. Elles offrent 10 946 emplois, soit 19,5 % des emplois salariés de l'économie sociale en 2005. Elles sont subdivisées en quatre groupes principaux :

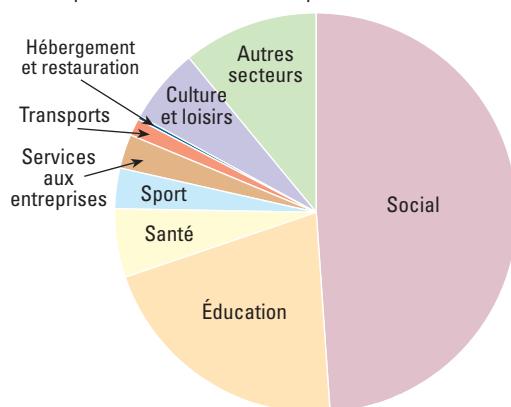
- Les coopératives agricoles permettent aux agriculteurs de mutualiser la collecte, l'achat, le stockage, la transformation et les ventes de produits. Elles sont pour une grande partie des coopératives agricoles de commercialisation qui travaillent dans le commerce de gros de céréales et d'aliments pour le bétail. Certaines d'entre elles, les CUMA (Coopération d'utilisation de matériel agricole en commun) gèrent l'outillage et les travaux des exploitants adhérents. Les coopératives agricoles demeurent importantes en Picardie puisqu'elles emploient un peu plus de 6 000

La nomenclature nationale de l'Économie Sociale

L'Économie sociale rassemble quatre grandes familles d'entreprises : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ces organismes s'inspirent des principes fondateurs de 1845, principes repris dans la charte de 1980 : non rétribution individuelle des profits réalisés, liberté d'adhésion, gestion démocratique selon le principe "une personne, une voix", utilité collective ou sociale du projet.

Le périmètre de l'Économie Sociale a été établi en lien avec le réseau des CRES (Chambres Régionales de l'Économie Sociale). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques (société mutuelle, SARL ou SA coopérative, association, etc.) dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses.

Près d'un emploi associatif sur deux est dans le social
Répartition sectorielle des emplois dans les associations en %



Source : Insee, Clap 2005

Les cinq plus grandes coopératives picardes de l'économie sociale

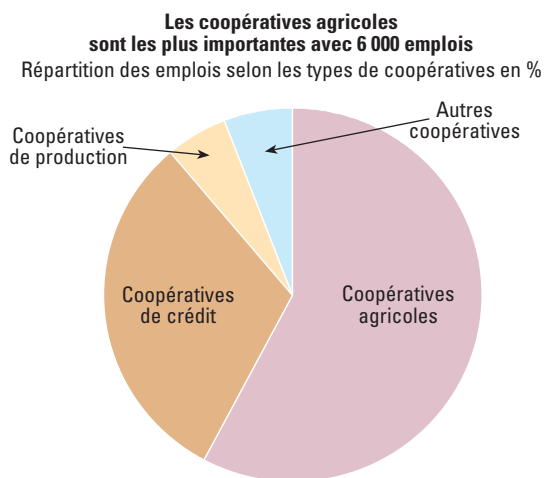
Raison sociale	Nombre de salariés
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie	2 281
Téreos	1 557
Caisse d'épargne prévoyance de Picardie	1 199
Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel (Oise)	973
Le Courrier Picard	268

Source : Insee, Clap 2005

Sources

Le système Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) a pour objectif de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Il est alimenté par différentes sources : le Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), les DADS (Déclarations annuelles de données sociales), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales) et les fichiers de paye de la fonction publique d'État. Les organisations sans salarié n'étant pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont mal connues du répertoire Sirene. C'est pourquoi le choix a été fait de ne prendre en compte que les établissements employant des salariés.

La DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent l'effectif salarié de chaque établissement, le montant des rémunérations versées et les caractéristiques de chaque salarié. Dans l'étude, le champ des DADS retenu couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents de l'État, de l'agriculture (secteur couvert mais très incomplet dans les DADS 2005), des services domestiques et des activités extraterritoriales. Les salariés pris en compte sont ceux qui résident en Picardie.



Sources : Insee, Clap 2005 - MSA 2005

Les cinq plus grandes mutuelles picardes de l'économie sociale

Raison sociale	Nombre de salariés
Mutuelle Arc-en-ciel	140
Caisse chirurgicale et médicale de l'Oise	91
SIMSA Mutuelle Action	67
Les assurances mutuelles de Picardie	59
Mutuelle de la Somme	56

Source : Insee, Clap 2005

personnes, soit 11 % des emplois de l'économie sociale et comptent 208 établissements employeurs.

- Les coopératives de crédit ou banques coopératives se composent de 327 établissements employeurs et procurent 3 405 emplois salariés soit 6 % des emplois de l'économie sociale. Ces coopératives unissent des clients "sociétaires" qui détiennent le capital de l'institution financière. Ces établissements sont les agences locales d'un des cinq réseaux suivants : les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et le Crédit Coopératif.

- Les sociétés coopératives de production (SCOP) comptent 30 établissements et emploient 591 personnes. Cet effectif est en constante progression sur les dix dernières années, il représente à ce jour 1 % des emplois de l'économie sociale. Il existe des SCOP dans l'ensemble des secteurs d'activités : "Le Courrier Picard", journal quotidien régional qui compte 268 salariés, "L'Union des Peintres" dans le bâtiment, qui compte plus de 80 années d'existence, P.A.R.I.S, créée en 2000, dans le domaine des biotechnologies et qui produit des anticorps... et demain, une coopérative d'activités et d'emplois qui permettra à des entrepreneurs individuels de tester leur activité dans un cadre collectif.

- Les autres coopératives rassemblent de façon hétérogène des structures faiblement représentées comme les Sociétés Civiles d'Intérêt Collectifs (SCIC), les coopératives d'habitation HLM et de transports et des structures prééminentes comme les coopératives de consommation (les Coopérateurs de Normandie Picardie avec l'exemple de "Point Coop", société de distribution de produits alimentaires au détail). Au total, les autres coopératives procurent 637 emplois salariés.

► Les mutuelles dépendent souvent de grands groupes

Les mutuelles regroupent "des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises".

Les mutuelles mettent à la disposition de leurs adhérents de plus en plus des services de proximité (magasins d'optique, centre d'audioprothèse, maisons de retraite, foyers résidence...). Elles regroupent 135 établissements mutualistes, soit 2,7 % des établissements de l'économie sociale. Avec plus de 2 000 salariés, elles représentent un peu moins de 4 % des emplois de l'économie sociale. Elles dépendent souvent de grands groupes, contrairement aux autres "familles" de l'économie sociale. On les dissocie en deux grandes catégories :

- Les organismes régis par le Code de la mutualité (les mutuelles complémentaires de la sécurité sociale) assurent contre la maladie, le risque de dépendance... et développent des services en faveur des adhérents. Elles sont réunies au sein de la Fédéra-

tion Nationale de la Mutualité Française. Ces mutuelles sont rassemblées en union départementale pour gérer directement des prestations de soins. En Picardie, on compte ainsi 83 établissements comme des cabinets d'audition, des centres d'optique, de santé dentaire... Au total, 60 % de la population picarde est couverte par une mutuelle membre de la Mutualité Française. Elles sont organisées pour couvrir l'ensemble de la population française, jeunes comme adultes. Elles emploient 900 salariés en Picardie, soit 1,6 % des emplois de l'économie sociale.

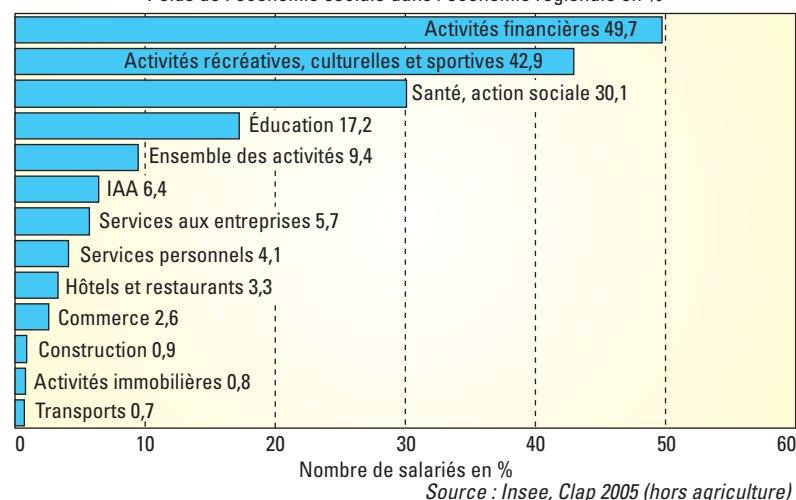
● Les organismes régis par le Code des assurances (les mutuelles d'assurance) comme la Macif, la Maif ou encore la Matmut, membres du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances assurent les véhicules, les habitations, la responsabilité civile... En Picardie, les mutuelles d'assurance représentent 52 agences et un peu plus de 1 100 salariés, soit 2 % des emplois de l'économie sociale.

► Les fondations rassemblent 2 000 emplois

La fondation est "l'acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif".

Au nombre de 30, les fondations picardes comptent un peu moins de 2 000 emplois et elles interviennent principalement dans le domaine de la santé, de l'accueil d'enfants ou d'adultes handicapés (comme la principale fondation picarde, la fondation Savart).

Dans le secteur des activités financières, un salarié sur deux appartient à l'économie sociale
Poids de l'économie sociale dans l'économie régionale en %



Le poids de l'économie sociale (hors coopératives agricoles) dans l'économie régionale est de 9,4 %

Emploi salarié par pays au 31 décembre 2005

Pays	Coopératives (1)	Mutuelles	Associations	Fondations	Hors économie sociale	Total	Poids de l'économie sociale
Chaunois	55	8	1 278		14 051	15 392	8,7
Grand Laonnois	173	228	2 090	93	25 570	28 154	9,2
Saint-Quentinois	593	161	2 448		36 685	39 887	8,0
Soissonnais	638	25	2 331		25 154	28 148	10,6
Sud de l'Aisne	383	14	950	638	14 643	16 628	11,9
Thiérache	97	3	805	317	16 363	17 585	6,9
Aisne	1 939	439	9 902	1 048	132 466	145 794	9,1
Clermontois	75		867		14 360	15 302	6,2
Compiégnois	778	366	3 896	70	40 476	45 586	11,2
Grand Beauvaisis	848	434	5 302	170	52 222	58 976	11,5
Grand Creillois	268	123	2 226	2	32 036	34 655	7,6
Sources et Vallées	158	37	497	233	16 084	17 009	5,4
Sud-Oise	258	15	3 930	236	37 818	42 257	10,5
Thelle - Vexin - Sablons	162	26	899	121	19 898	21 106	5,7
Oise	2 547	1 001	17 617	832	212 894	234 891	9,4
Bresles-Vimeu	96		154		4 578	4 828	5,2
Grand Amiénois	2 058	514	10 191	24	104 360	117 147	10,9
Santerre Haute-Somme	492	5	1 388		26 143	28 028	6,7
Trois Vallées	542	89	2 114		27 711	30 456	9,0
Somme	3 188	608	13 847	24	162 792	180 459	9,8
Total	7 674	2 048	41 366	1 904	508 152	561 144	9,4

(1) Les coopératives agricoles sont ici exclues du tableau

Source : Insee, Clap 2005

► L'économie sociale : un emploi picard sur dix

En Picardie, l'économie sociale représente 56 000 salariés, tous contrats confondus, soit près d'un emploi salarié sur dix en Picardie. L'Oise est le premier employeur de l'économie sociale dans la région avec 41,5 % des salariés. Il est suivi par la Somme qui regroupe un tiers des emplois puis l'Aisne qui en présente un quart. En revanche, rapporté au nombre d'habitants, l'économie sociale génère moins d'emplois salariés dans l'Oise que dans la Somme. On relève ainsi 32 emplois dans la Somme pour 1 000 habitants contre 29 dans l'Oise. L'Aisne, avec 25 emplois pour 1 000 habitants, se situe quelque peu en retrait.

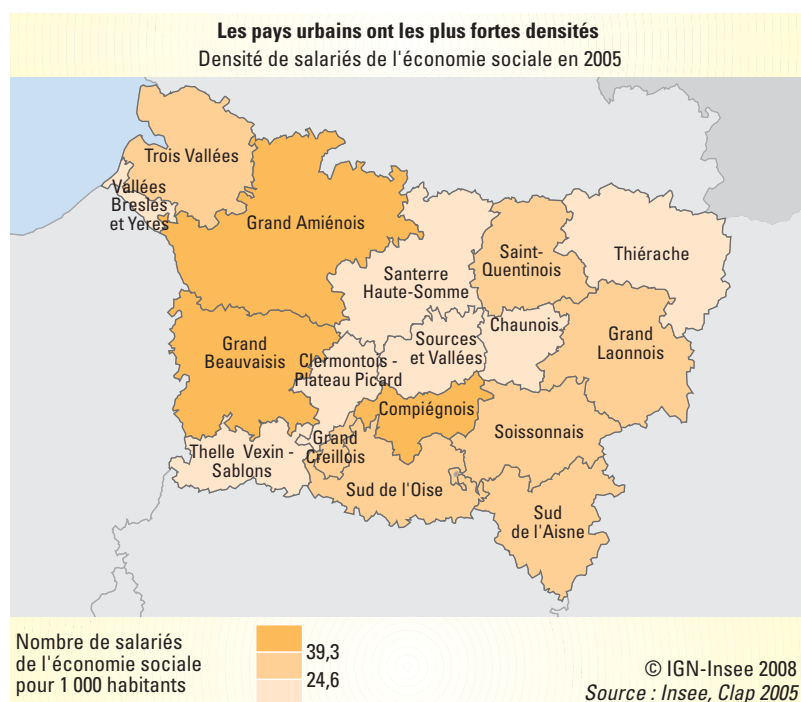
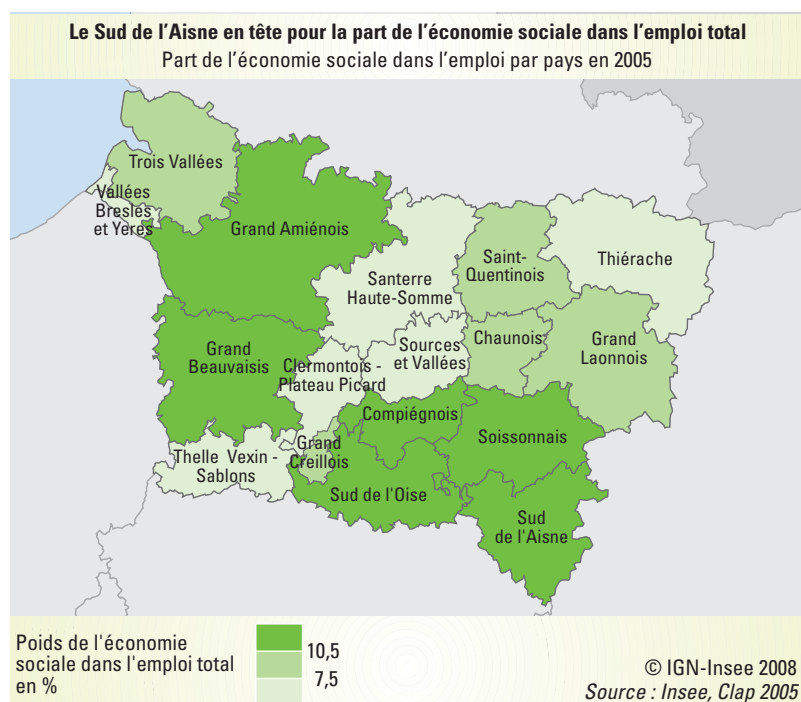
Les familles de l'économie sociale n'ont pas la même importance dans chacun des départements. Ainsi, l'Oise compte un nombre supérieur d'associations comparé à la moyenne régionale alors que dans la Somme et l'Aisne, ce sont les coopératives qui occupent une place dominante.

L'économie sociale joue un rôle essentiel dans le tissu économique des territoires. Avec 24 % des salariés de l'économie sociale, le pays du Grand Amiénois concentre environ un salarié sur quatre dans l'économie sociale en Picardie. L'attractivité spécifique de la ville d'Amiens, capitale régionale, est une des explications de cette forte implantation du nombre d'établissements et de ses salariés dans ce secteur. Toutefois, lorsque l'on s'attache à observer dans chaque pays le poids relatif du secteur de l'économie sociale par rapport à l'ensemble de son économie, le Pays du Grand Amiénois n'arrive qu'en quatrième position. Le Sud de l'Aisne arrive en tête, suivi par le Pays du Grand Beauvaisis et le Pays du Compiégnois.

Rapportée à l'ensemble de la population dans chaque pays, l'économie sociale présente une proportion importante d'emplois dans les pays les plus urbains et les plus dynamiques économiquement. En termes de densité de salariés par habitant, les pays plus ruraux comme ceux des "Sources et Vallées" (12 salariés pour 1 000 habitants) et de "Thiérache" (15 salariés pour 1 000 habitants) présentent les densités de salariés les plus faibles de Picardie. Cependant, même si les emplois de l'économie sociale sont numériquement plus nombreux en milieu urbain, le poids dans l'emploi reste assez significatif dans les pays les plus ruraux ce qui renforce la cohésion territoriale de l'économie sociale.

► Deux fois plus de CDD dans l'économie sociale

Dans l'économie sociale, les caractéristiques de l'emploi salarié ne sont pas les mêmes que dans le reste de l'économie : seulement 47,5 % des salariés de l'économie sociale (contre 71,5 % tous secteurs confondus) ont travaillé toute l'année à temps complet. D'un domaine à l'autre, la situation peut être très différente : la proportion de postes à temps complet



passé de 43,6 % dans les associations à près de 80 % dans les coopératives et dans les mutuelles. De plus, les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) représentent un salarié sur deux dans l'économie sociale contre 54 % hors champ économie sociale. Quant aux Contrats à Durée Déterminée (CDD), ils sont deux fois plus fréquents dans l'économie sociale que dans l'ensemble de l'économie (36,6 % contre 16,4 %).

La précarité de l'emploi salarié apparaît donc un peu plus forte que dans le reste de l'économie régionale, et plus spécialement dans les associations : la majeure partie de leurs contrats sont des CDD et des contrats aidés. Les coopératives et les mutuelles offrent de meilleures conditions en termes de contrats, avec respectivement 80 % et 78 % de CDI.

► Forte féminisation de l'économie sociale

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'économie sociale. Elles y occupent 63 % des postes contre 48 % dans l'ensemble de l'économie régionale. Leur part dépasse même 70 % dans les mutuelles ou les fondations ainsi que dans les associations de santé et de l'action sociale - aide ménagère à domicile, crèche et halte-garderie, accueil des personnes âgées. Dans le secteur de la santé, elles occupent également près de huit postes sur dix, avec une forte présence d'infirmières. Le secteur du transport se caractérise aussi par une présence féminine accrue qui est perceptible dans les offices du tourisme et les syndicats d'initiative. En revanche, la place des femmes est bien plus discrète dans le secteur coopératif qui emploie une main-d'œuvre essentiellement masculine : par exemple, les coopératives de production ne comptent que 20 % de femmes.

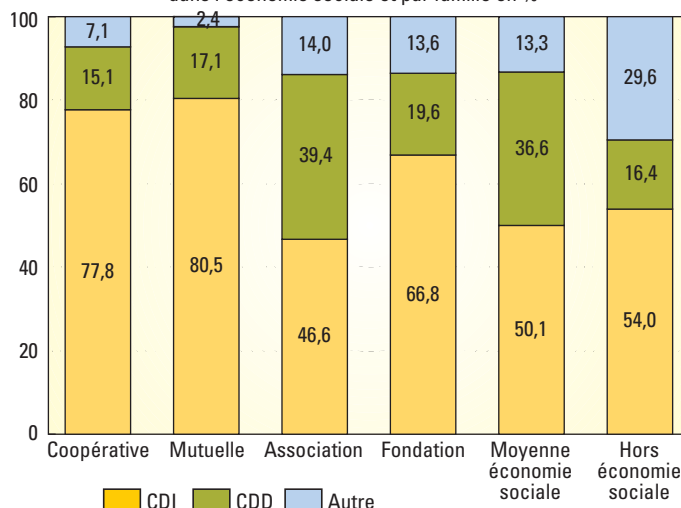
► Un salarié d'une coopérative sur quatre a plus de cinquante ans

Avec une moyenne inférieure à 40 ans, les salariés de l'économie sociale sont légèrement moins âgés que dans l'ensemble de l'économie régionale. Plus de 30 % des salariés de l'économie sociale ont plus de 45 ans, 10 % ont plus de 55 ans et près de 25 % des salariés ont moins de 30 ans. Ces derniers sont assez bien représentés dans certains types d'associations comme les secteurs du sport, des transports, de la culture et des loisirs, de l'hébergement et de la restauration.

Les salariés des mutuelles et des fondations présentent un âge moyen plus élevé que la moyenne des salariés de l'économie sociale. Les salariés les plus âgés se retrouvent dans les coopératives : près d'un sur quatre a plus de 50 ans. Le personnel des coopératives est également celui qui regroupe le plus de jeunes, environ 28 % ont moins de 30 ans. En règle générale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes pour chaque tranche d'âge et pour chaque secteur de l'économie sociale excepté dans les coopératives. Effectivement, à partir de 30 ans, les hommes sont plus présents que les femmes dans ce domaine.

Moins d'un emploi sur deux en CDI dans les associations

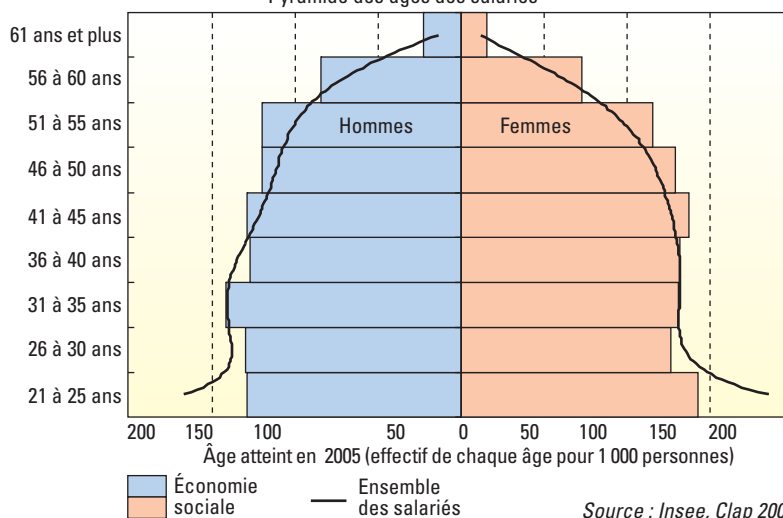
Répartition des types de contrats de travail dans l'économie sociale et par famille en %



Source : Insee - Clap 2005 (hors agriculture)

Féminisation de l'économie sociale

Pyramide des âges des salariés



Source : Insee, Clap 2005

► Forte présence des professions intermédiaires

L'économie sociale se distingue également de l'ensemble de l'économie régionale par sa structure socio-professionnelle : au sein des organismes de l'économie sociale, les ouvriers n'occupent que 17 % des emplois alors qu'ils représentent 33 % de l'ensemble des salariés en Picardie. On les retrouve principalement dans les cellules d'insertion dans les ateliers protégés.

En contrepartie, la part des employés et des professions intermédiaires est plus importante dans le secteur de l'économie sociale que dans les secteurs

Prédominance des professions intermédiaires et des employés dans l'économie sociale

Les catégories socioprofessionnelles dans les familles de l'économie sociale (en %)

Catégories socioprofessionnelles	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble économie sociale	Ensemble des salariés picards
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,4	0,8	0,2	0,3	0,3	0,5
Cadres et professions intellect. supér.	16,1	14,8	14,9	7,3	14,9	14,2
Professions Intermédiaires	35,4	36,4	32,7	31,6	33,3	21,3
Employés	21,5	46,8	36,2	49,0	34,2	30,9
Ouvriers	26,6	1,1	16,0	11,8	17,4	33,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, DADS 2005

Des salaires plus élevés dans les coopératives et les mutuelles Répartition des salaires horaires moyens dans l'économie sociale

Famille	Salaire horaire moyen net en euros
Coopératives	13,50
Coopératives agricoles	13,70
Coopératives de crédit	13,70
Coopératives de production	13,10
Autres coopératives	11,50
Mutuelles	13,00
Organismes régis par Code de la mutualité	11,90
Organismes régis par Code des assurances	14,00
Associations	9,90
Social	8,60
Éducation	11,90
Santé	12,50
Sport	9,80
Culture et loisirs	10,70
Hébergement et restauration	9,30
Transports	9,00
Services aux entreprises	10,60
Autres secteurs	10,70
Non classé	10,30
Fondations	11,60
Ensemble établissements économie sociale	10,80
Ensemble établissements économie	11,40
SMIC (31 décembre 2005)	6,31

Source : Insee, DADS 2005

privés et public. Ceci s'explique par la prédominance des activités du tertiaire dans l'économie sociale et encore plus dans les associations. Il s'agit majoritairement d'infirmiers et d'éducateurs pour les professions intermédiaires et d'assistants-maternels et d'aides soignants pour les employés. Dans les mutuelles et dans les fondations, les employés représentent un emploi sur deux, principalement féminin.

Quant aux cadres, ils sont moyennement représentés au sein des coopératives, des mutuelles et des associations, mais ne représentent que 7 % des emplois des fondations. Près de la moitié de ces cadres sont des femmes. À titre de comparaison, les femmes représentent près d'un tiers des cadres dans l'économie picarde.

► Des disparités de salaires

Les salaires versés par l'ensemble des établissements de l'économie sociale en 2005 représentent plus d'un milliard d'euros, soit 8 % de l'ensemble des salaires distribués par l'économie régionale. La masse salariale des associations représente un peu plus des deux tiers des rémunérations. La contribution des coopératives avoisine les 21 %, et celle des mutuelles, 5 %.

L'économie sociale offre des salaires horaires nets moins élevés que dans l'ensemble de l'économie picarde (10,8 euros/heure contre 11,4 euros/heure). Selon les domaines, il apparaît des disparités relativement importantes. Les associations proposent les rémunérations les plus faibles (9,9 euros/heure). Les salariés des secteurs du social, des transports, du sport, de l'hébergement et de la restauration perçoivent un salaire horaire inférieur à 10 euros/heure. La plupart de ces associations sont constituées de petits établissements ayant des taux de féminisation et de temps partiel importants, facteurs jouant à la baisse sur les salaires. À l'opposé, les coopératives rémunèrent leurs salariés en moyenne plus de 13 euros/heure, en particulier les coopératives agricoles et celles de crédit (13,7 euros/heure).

Pour en savoir plus

« L'économie sociale et solidaire, un secteur méconnu au service des personnes », Insee Picardie analyses n°3-2006.

« L'économie sociale de A à Z » Alternatives économiques hors série pratique, n°22 janvier 2006.

« L'irrésistible montée de l'Economie Sociale : un projet, une culture, des valeurs » par Virginie Robert, Éditions Autrement / Monde d'Aujourd'hui.

« L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement » par Danièle Demoustier, Éditions Syros - La Découverte, 2003.

www.crespicardie.com

www.cncres.org

www.economie-sociale.coop



Insee Picardie 1 ter, rue Vincent Auriol 80040 AMIENS CEDEX 1 Téléphone : 03 22 97 32 00 Télécopie : 03 22 97 32 01
 Directeur de la Publication : **Pascal OGER** Rédacteur en chef : **Catherine LEPIN** Maquette Insee Picardie Impression dbPRINT Picardie
 Dépôt légal : mai 2008 ISSN : 1779-4935 Code SAGE : IPA02662 N°26-2008
www.insee.fr/picardie